MAIRIE
DE
FÉTERNES
HAUTE-SAVOIE

ARRETE N° 233 - 2026

REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTE DE THEOZIA

23 Octobre 2026

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26.15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de FETERNES,

Pour permettre des travaux : Opérations de rétrofit des colonnes semi-enterrées CCPEVA.

ARRETE :

Article 1 :

Le 23/10/2026 inclus. La circulation s'effectuera en demi-chaussée, route de Théozia.

Article 2 :

L'entreprise, CCPEVA sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux, barrières et nettoyage de la voirie).

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise CCPEVA, 851 avenue des Rives du Léman CS 10084 – 74500 Publier
- M. le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'EVIAN LES BAINS,
- Mme Le Chef du Groupement du Chablais SDIS 74,
- La Direction des Routes de l'arrondissement de THONON LES BAINS du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Féternes, le 16 Octobre 2026

Adjoint en charge de la voirie
Cyprien Tournier

MAIRIE DE FETERNES
74 (Hte-Savoie)